

La circonscription

ÉLECTION CANTONALE PARTIELLE DE GRASSE NORD :

MICHÈLE TABAROT SALUE L'ÉLECTION DE JÉRÔME VIAUD AU CONSEIL GÉNÉRAL

Michèle TABAROT tient à féliciter Jérôme VIAUD pour sa brillante victoire lors de l'élection partielle qui a été organisée dans le canton de Grasse Nord les 7 et 14 décembre derniers.

Il succède ainsi à Jean-Pierre LELEUX, Maire de Grasse et qui, récemment élu au Sénat, a dû quitter ses fonctions au Conseil Général.

Connaissant son dynamisme et sa détermination à agir, Michèle TABAROT est certaine que Jérôme VIAUD sera un ardent défenseur des intérêts de sa Ville auprès du Département.

NAISSANCE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES « TERRES DE SIAGNE ». 6 COMMUNES DU CANTON DE SAINT-VALLIER S'UNISSENT AUTOUR D'UNE AMBITION POUR LEUR TERRITOIRE

Le 12 décembre dernier, une réunion a été organisée à la mairie de Saint-Cézaire-sur-Siagne, en présence de Michèle TABAROT, de Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Grasse et des Maires des 6 communes qui ont décidé de créer entre eux la communauté de communes des « Terres de Siagne ».

Saint-Vallier-de-Thiery, Saint-Cézaire-sur-Siagne, Peymeinade, Le Tignet, Cabris et Spéracèdes entendent ainsi unir leurs compétences pour gérer en commun le devenir de leur territoire fort de près de 20 000 âmes.

Fidèle à ses principes et attachée à respecter la volonté des élus du canton de Saint-Vallier, Michèle TABAROT a soutenu cette démarche auprès des services de l'État.

Elle se réjouit de l'accord préfectoral qui permet à cette nouvelle communauté de communes de voir le jour.

SI VOUS SOUHAITEZ RECEVOIR DIRECTEMENT DANS VOTRE BOITE MAIL LA LETTRE DE MICHÈLE TABAROT, VOUS POUVEZ LE DEMANDER PAR MAIL À :
mtabarot@assemblee-nationale.fr ou **9circonscription@wanadoo.fr**

POINT INFO : La permanence de votre Député

2, chemin des Chênes - Quartier Saint-Jacques - 06130 Grasse

Ouverte du lundi au vendredi de 14h30 à 18h - Tél. : 04 93 42 61 23

Email : mtabarot@assemblee-nationale.fr ou 9circonscription@wanadoo.fr

AMIRAT • COLLONGUES • BRIANCONNET • GARS • SAINT-AUBAN • LE MAS • AIGLUN • LES MUJOLS • SALLAGRIFFON • VALDEROURE • ANDON •
CAILLE • SERANON • ESCRAGNOLLES • SAINT-VALLIER-DE-THIERY • SAINT-CEZAIRE-SUR-SIAGNE • SPERACEDES • LE TIGNET • CABRIS • GRASSE •
PEYMEINADE • AURIBEAU-SUR-SIAGNE • PEGOMAS • LA ROQUETTE-SUR-SIAGNE • MOUGINS • MOUANS-SARTOUX • LE CANNET

Michèle TABAROT



Député de la 9^{ème} circonscription
des Alpes-Maritimes

VOTRE DÉPUTÉ VOUS REND COMPTE DE SON ACTION



Madame, Monsieur,

Je vous adresse tous mes vœux pour cette nouvelle année.

L'année 2008 restera marquée par la crise internationale profonde qui a ébranlé les fondations de nos économies et sans doute quelques certitudes.

Mais de 2008, je conserverai aussi cette image d'une France retrouvée sur la scène internationale, de nouveau capable de faire entendre sa voix auprès de l'Europe et des autres nations.

Je conserverai également le sentiment que le rythme des réformes n'aura jamais été aussi soutenu. En 2008, près de 90 lois ont été votées dans tous les domaines: solidarité, emploi, sécurité, famille...

Je conserverai encore la certitude que la révolution écologique est enfin en marche avec le vote de la première loi de mise en œuvre du Grenelle de l'environnement et l'adoption du paquet énergie-climat par lequel l'Union Européenne s'engage à réduire de 20% ses émissions industrielles de gaz à effet de serre d'ici à 2020.

Pour la nouvelle année, je veux vous assurer de ma volonté à poursuivre mon action, pour soutenir les réformes nécessaires à la France, pour défendre les dossiers d'avenir de notre circonscription et pour continuer à agir avec les élus locaux et les associations en faveur de votre qualité de vie.

Je vous souhaite une excellente année 2009 et beaucoup de bonheur à partager avec celles et ceux qui vous sont chers.

Bien sûr
Michèle Tabarot



AVIS SUR LE BUDGET DE LA JUSTICE POUR 2009, MICHÈLE TABAROT ANALYSE L'ÉVOLUTION DE L'ÉTAT DE SANTÉ DES PERSONNES PLACÉES SOUS MAIN DE JUSTICE

Dans le cadre de son rapport annuel sur les programmes Administration pénitentiaire et Protection judiciaire de la Jeunesse du budget de la Justice, Michèle TABAROT a voulu analyser l'évolution de l'état de santé des personnes incarcérées et des mineurs délinquants.

Les statistiques existantes et les témoignages des acteurs de terrain qu'elle a rencontrés au cours de ses travaux, font apparaître une aggravation préoccupante des addictions et des troubles mentaux chez les personnes incarcérées.

C'est une évolution dont il faut avoir pleinement conscience pour adapter la prise en charge et les moyens d'action de l'Administration face à des détenus potentiellement de plus en plus dangereux pour eux-mêmes et pour les autres.

Dans son rapport, Michèle TABAROT souligne notamment l'importance d'améliorer le repérage précoce des troubles de santé en milieu carcéral et la nécessité de développer les structures de prise en charge psychologique et de lutte contre les addictions pour les mineurs délinquants.

PROPOSITIONS DE LOI

- visant à garantir pour les personnes atteintes de maladies rares l'accès aux soins, le financement de la recherche médicale et la prise en charge des équipements et des soins spécifiques, proposition de loi votée par les députés juniors lors du 14^{ème} Parlement des enfants,
- relative à la régulation du trafic de l'aviation légère et du trafic d'hélicoptères, qui permettrait à la fois une protection adaptée et efficace des populations subissant les nuisances sonores et la pratique d'activités d'aviation mieux organisées.

LE NOUVEAU CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ADOPTION OFFICIELLEMENT INSTALLÉ

Suite au renouvellement triennal de ses membres, Nadine MORANO, Secrétaire d'Etat à la Famille, a procédé à l'installation officielle du Conseil Supérieur de l'Adoption le 16 décembre dernier au Ministère de la Santé.

Composée de 30 membres, personnalités qualifiées et représentants associatifs, cette instance, présidée par Michèle TABAROT, est l'organe consultatif du Gouvernement sur toutes les questions relatives à l'adoption nationale et internationale.

A ce titre, le C.S.A. sera amené à prendre une part active à la prochaine réforme de l'adoption qui lui sera soumise dès le premier trimestre de 2009. Le C.S.A. pourra ainsi, par l'expertise de ses membres, enrichir ce texte afin qu'il réponde autant que possible à l'attente des candidats à l'adoption, dans le strict respect de l'intérêt supérieur de l'enfant.

CLARIFICATION DU DROIT : UNE PROPOSITION DE LOI INSPIRÉE PAR LES CITOYENS

La Commission des lois de l'Assemblée Nationale à laquelle Michèle TABAROT appartient, a fait de la simplification du droit une de ses priorités d'action et marque sa volonté d'être attentif aux difficultés quotidiennes des Français.

Nous avons précédemment relayé l'initiative du Président de la Commission, Jean-Luc WARSMANN, qui a créé un site Internet « Simplifions la loi » pour recueillir les contributions de tous les citoyens voulant faire part des imprécisions ou de la trop grande complexité de textes législatifs.

Ces éléments ont inspiré une proposition de loi de clarification du droit qui a été adoptée en première lecture à l'Assemblée Nationale.

Ainsi, ce texte propose, par exemple, de simplifier les règles de prise de décisions pour les indivisions, d'harmoniser l'indemnisation des victimes d'accidents médicaux, de simplifier le fonctionnement des copropriétés, de moderniser le cadastre...

LA COMMISSION SUR LA RÉFORME DE LA JUSTICE DES MINEURS A RENDU SES CONCLUSIONS

À la demande du Garde des Sceaux, Michèle TABAROT a intégré la Commission présidée par le Professeur André VARINARD, chargée de faire des propositions pour réformer l'ordonnance de 1945 relative à l'enfance délinquante. Cette commission était composée de professionnels (magistrats, éducateurs, avocats, professeurs) et d'élus de tous bords politiques.

Après 7 mois de travaux et plus de 20 réunions, le Professeur VARINARD a remis ses conclusions à Rachida DATI, Ministre de la Justice, le 3 décembre dernier. 70 propositions ont été ainsi élaborées, dont 68 ont été adoptées à l'unanimité des membres, preuve d'un véritable consensus quant à l'orientation de la future réforme de la justice pénale des mineurs.

La Commission voit cette réforme comme l'occasion de réaffirmer la primauté de l'action éducative dans toutes les sanctions prononcées à l'encontre des mineurs. Il s'agit également d'améliorer la connaissance du jeune afin d'éclairer la prise de décisions des magistrats et de renforcer la cohérence de la peine. La Commission préconise également le développement des aménagements de peine et des structures innovantes pour accueillir les mineurs délinquants.

L'ensemble de ces propositions plaide en faveur d'une refondation globale de l'ordonnance de 1945.

Un projet de loi est en cours d'élaboration et sera prochainement soumis au Parlement. Michèle TABAROT veillera à ce que les préconisations de la Commission « VARINARD » soient pleinement prises en considération.

Des questions qui vous concernent

MICHÈLE TABAROT INTERROGE LE GOUVERNEMENT SUR DES QUESTIONS QUI CONCERNENT VOTRE VIE AU QUOTIDIEN

Parmi celles-ci, on peut noter celles adressées :

À l'attention de Mme la Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales sur les difficultés d'identification des véhicules deux-roues volés lorsque ceux-ci sont retrouvés et restitués à leurs propriétaires.

À l'attention de M. le Ministre d'État, Ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire sur les conséquences pour la santé humaine de la multiplication des antennes relais sur le territoire français. Rendues nécessaires par le développement du réseau de téléphonie, ces installations génèrent des champs magnétiques dont la dangerosité n'est pas clairement identifiée et elles suscitent de vives inquiétudes de la part des riverains. Par ailleurs, l'augmentation de pathologies diverses dans les endroits où elles existent ou le refus de certaines compagnies de réassurance de couvrir les risques liés à leur présence contribue à alimenter le doute. Au regard de ces interrogations, elle souhaiterait savoir si des dispositions tendant à l'application du principe de précaution sont désormais prévues lors de l'implantation de nouvelles antennes relais. Dans un objectif d'information générale, elle le remercie également de lui indiquer si une étude de l'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement pourrait être réalisée afin de connaître plus précisément l'impact des ondes sur la santé publique.

À l'attention de Mme la Ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi sur les moyens que le Gouvernement entend mettre en œuvre pour garantir l'application des récentes mesures destinées à établir une concurrence effective permettant de dynamiser le commerce de détail et de renforcer le pouvoir d'achat des consommateurs.